

Voiries Communales et plantation des végétaux

Depuis 2014, un certain nombre de voiries ont été classées en Voies Communales (VC).

A ce jour, la commune compte 27 VC. Ce sont des voiries goudronnées, pour près de 24 kms.

Quel changement cela occasionne-t-il pour vous ?

Que vous soyez propriétaires ou locataires, les distances de plantations des arbres sont repoussées à 2 mètres minimum de l'emprise de la voirie (de clôture à clôture) pour les arbres classés « à grand développement », d'une hauteur supérieur à 2 mètres (hauteur naturelle).

Pour les arbustes à faible développement, ils doivent être plantés à au moins 0,50 m de toute limite.

Dans les deux cas, en règle générale, c'est au propriétaire des arbustes ou arbres, de les tailler pour que les branchages soient dégagés de l'emprise de la chaussée, et en hauteur (5 mètres de dégagement) pour les grands arbres et maximum 1,80 m pour les haies, pour laisser circuler les véhicules divers.

Attention : pour les arbres implantés depuis « toujours » dans l'emprise de la voirie, les propriétaires doivent veiller à ce que les racines ne soulèvent pas le goudron. La responsabilité du propriétaire peut être engagée.

Un pollinisateur présent à St Hilaire : l'abeille.



L'abeille a toujours été présente dans la campagne française, chaque ferme détenait une ou deux ruches, elles fournissaient le seul sucre de la maison... Dans les années 50, il y avait environ 50 exploitations ce qui représentait un nombre de ruches important... Les abeilles étant réparties sur le territoire elles pouvaient féconder toutes les fleurs de la commune...

Aujourd'hui, les apiculteurs professionnels sont peu nombreux mais les emplacements pour loger des ruches sont rares, ce qui oblige à concentrer les ruches dans certaines zones... La production française s'élevait à 36 000 Tonnes en 2000, pour des raisons diverses elle est tombée à 10 000 T en 2016, année déplorable !

Mais les amateurs sont nombreux et passionnés et présents sur tout le territoire pour une bonne pollinisation des fleurs de la campagne. Ils récoltent du miel destiné à la consommation familiale...

A St Hilaire, ils sont une « poignée » qui font tout leur possible pour maintenir leur cheptel malgré l'utilisation parfois abusive des produits phytosanitaires qui contrarient le bon fonctionnement des ruches (entre autre !)

La commune commence à donner l'exemple en réduisant de manière conséquente l'utilisation des pesticides. Nous serons amenés à faire de même dans nos jardins dans les années à venir...